
Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation de membres du conseil d'administration de la Haute Ecole de la Communauté française «Paul-Henri Spaak»

A.Gt 17-12-2001

M.B. 09-05-2002

modification :

A.Gt 16-10-03 (M.B. 19-11-03)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles, notamment l'article 66;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juillet 1999 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française,

Arrête :

modifié par A.Gt 16-10-2003

Article 1^{er}. - Sont désignés membres du conseil d'administration de la Haute Ecole de la Communauté française «Paul-Henri Spaak», pour une durée de cinq ans, eu égard à leurs compétences particulières dans le secteur professionnel en rapport avec les études concernées, les personnes suivantes :

- M. Henri CHALON;
- M. Jacques EVRARD.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le jour de la rentrée académique 2001-2002.

